

60 ANS DE CONCOURS NATIONAL DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION. ENTRETIEN AVEC TRISTAN LECOQ*, PRÉSIDENT DU JURY NATIONAL

Le Concours national de la Résistance et de la Déportation (CNRD) fête en 2021 son soixantième anniversaire. Loin d'être une institution désuète, le CNRD connaît un succès non démenti, attirant entre 20 000 et 60 000 participants chaque année depuis 1976¹, ce qui en fait le premier concours scolaire et un espace d'innovation pédagogique. « Historiens & Géographes » a rencontré, le 1^{er} juillet dernier, le président du jury national, l'inspecteur général Tristan Lecoq, pour un tour d'horizon sur un concours qui occupe une place centrale dans le système éducatif français. De très nombreux professeurs d'histoire-géographie, en particulier, ont eu à cœur, par un engagement personnel au-delà des obligations de service, de prolonger leurs enseignements par une ouverture à un concours qui est une éducation en acte à la citoyenneté, étroitement liée aux valeurs de la démocratie et de la République.

Christine GUIMONNET et Marc CHARBONNIER pour HISTORIENS & GÉOGRAPHES (H. et G.) : Le jury national du Concours national de la Résistance et de la Déportation a toujours été présidé par des inspecteurs généraux, parmi lesquels figurent Louis François, Jean Gavard, Claude Barthe, Joëlle Dusseau ou vous-même. Quelle est la place et le rôle que ce concours occupe au sein de l'institution scolaire depuis sa création, en 1961 ?

Tristan LECOQ (T.L.) : Le Concours national de la Résistance et de la Déportation est le premier des concours scolaires. Il n'est pas le seul mais il occupe le premier rang. Pourquoi est-il, au fond, le premier d'entre-eux ? Je pourrais vous répondre, et l'APHG y sera sensible, parce que c'est le plus ancien. Ce n'est pas exact. Le Concours général est plus ancien. Je pourrais répondre aussi que c'est parce que c'est celui qui mobilise le plus d'élèves – entre 40 000 et 50 000 ces dernières années – le plus d'enseignants, le plus de chefs d'établissements... et là, on se rapproche de la vérité. Je crois que si le CNRD est le premier concours scolaire, c'est parce que dans sa longue histoire, il a connu

différentes phases, mais qui toutes, ont un point commun. L'adossement à ce qui se passe dans les classes, le goût et la recherche des initiatives locales, ainsi que l'innovation, en particulier dans les pratiques pédagogiques. C'est donc, si je puis dire, une institution au sein de l'institution scolaire. Le CNRD est à la fois séparable de l'institution, mais non séparé. Je veux dire par là qu'il ne peut pas exister en dehors de l'Institution, que l'Institution perdrait à exister sans lui et que le concours comme l'Institution s'enrichissent du travail collectif conduit avec les ministères, associations et fondations partenaires.

H. et G. : Depuis 1961, les modalités de participation se sont diversifiées. Elles ont longtemps été centrées sur des épreuves individuelles. A la fin des années 1970, les épreuves de « travaux collectifs » permettent le recours à de nouveaux supports pédagogiques. Il s'agissait d'une initiative de Louis François, inlassable promoteur des méthodes actives. Quel est l'apport du CNRD dans l'évolution des pratiques pédagogiques ?

* Inspecteur général de l'Éducation, du Sport et de la Recherche (histoire-géographie). Président du jury national du Concours national de la Résistance et de la Déportation (CNRD).

** Secrétaire générale de l'APHG. Professeure d'histoire-géographie au Lycée Camille-Pissarro de Pontoise.

*** Secrétaire général de l'APHG et rédacteur en chef de la revue *Historiens & Géographes*. Professeur d'histoire-géographie au Lycée Emmanuel-Mounier de Châtenay-Malabry.

¹ Denis MAZZUCCHETTI, « Animer le Concours national de la Résistance et de la Déportation », dans Jean-Paul MARTIN et Nicolas PALLUAU (dir.), *Louis François et les frontières scolaires. Itinéraire pédagogique d'un inspecteur général (1904-2002)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014, p. 111.

T.L. : Le CNRD est créé en 1961 mais dès 1945, sous l'influence de Gustave Monod, Inspecteur général de l'Instruction publique, directeur de l'enseignement du second degré, et de Louis François, Inspecteur général, les classes nouvelles, les pratiques d'ouverture pédagogique en dehors de la classe font leur entrée dans le système éducatif. Les années 1960-1970 constituent un autre moment, pas seulement en raison de la remise en cause issue de mai 1968, mais surtout parce que les années 1960 sont le temps, de manière extraordinairement claire, d'une mutation démographique majeure qui entraîne la « massification » de l'École. Le tournant des années 1990 aboutit ensuite à un changement complet de la physionomie de notre institution scolaire.

Le concours, entre la phase de « démocratisation » des années 1950, et la phase de « massification » qui lui succède, se situe, en quelque sorte, dans une route de convergence. Il n'a jamais été un concours élitiste au sens où l'étaient les lycées jusqu'en 1945. Il a toujours été un espace d'innovation. Cela s'explique probablement par la personnalité de ses premiers présidents, Jean Auba² et surtout Louis François, lequel marque profondément de sa personnalité un concours qu'il présida pendant trente ans – la moitié de son existence. C'est aussi au cours de sa présidence, en 1972, que la déportation rejoint la résistance dans l'intitulé du concours.

L'introduction des travaux collectifs signifie donc que le CNRD est respectueux de sa propre histoire. Car, dès la décennie 1960, qui innove en matière pédagogique ? Qui, le premier, fait intervenir des déportés et des résistants dans des classes ? Qui encourage les élèves à travailler en classe, ensemble, les questions des programmes ? C'est bien le CNRD.

Les années 1970 constituent une double évolution pour le concours. La première – c'est celle que vous notez – est l'introduction des travaux collectifs, ce qui n'est au fond que mettre le droit en accord avec les faits observés en classe. La deuxième innovation a lieu en 1972, l'année où le concours devient véritablement national (CNRD)³.

H. et G. : Comment, aujourd'hui, faire travailler les élèves sur le concours en l'absence de témoins dans nos classes ?

T.L. : Faire travailler les élèves à un moment où les témoins disparaissent peu à peu, aussi bien les résistants

que les déportés, est évidemment une question majeure, que l'organisation du concours, les programmes scolaires... ont déjà anticipé. Je voudrais formuler trois remarques à ce sujet.

La première, c'est que les témoins, singulièrement à partir des années 1990-2000, ont enregistré, très nombreux, leurs témoignages. Je pense notamment au Chambon-sur-Lignon, « village des Justes », qui est aussi un lieu de mémoire où, dans une salle du musée, le public a la possibilité d'écouter des heures de témoignages de résistants, de déportés, de toutes catégories, de toutes positions, de toutes origines géographiques...

Ma deuxième remarque, et ceci est fondamental pour nos classes, c'est qu'il existe des textes, des mémoires, tels *Une vie* de Simone Veil, ou les écrits de Claude Bouchinet-Serreulles, Daniel Cordier, Jean-Louis Crémieux-Brilhac... Il y a toute une série de textes accessibles et utilisables.

Enfin, en troisième lieu, le détour mémoriel des années 1990, s'il a été probablement utile pour donner une épaisseur, un contenu individuel, une référence à un moment où, par ailleurs, l'École était ainsi conçue que l'élève était « ... au cœur du système éducatif » et où apparaissait le « devoir de mémoire » connaît une évolution forte. Pourquoi ? Parce que le témoin, le document et la mémoire sont des objets d'histoire. La mémoire, c'est comme le dit Paul Ricoeur, « l'histoire privatisée ». Cela peut être l'oubli. La mémoire, c'est aussi la fidélité. Or, la fidélité peut être l'attachement à l'esprit de la Résistance, la fidélité à la solidarité des camps, l'image de la souffrance, la fidélité aux morts. Est-ce que cela en fait pour autant un chemin d'histoire ? Par conséquent, le passage du « devoir de mémoire » au « travail de l'historien » doit être et est, de fait, celui du CNRD. C'est aujourd'hui le nouveau chemin du concours, dans le respect de son passé et du passé.

Ce nouveau chemin est également emprunté par les grandes fondations et les institutions aujourd'hui partenaires du CNRD, comme la Fondation de la Résistance qui représente les premiers temps du concours comme son présent, sous l'impulsion de Fabrice Grenard, ou le Musée de la Résistance nationale qui a pour vocation, avec Thomas Fontaine, de fédérer un réseau de musées remarquables en régions, la Fondation pour la mémoire de la Shoah (FMS) et le Mémorial de la Shoah avec Jacques Fredj et le Musée de l'Armée. Tout cela contribue à la formation d'une culture commune, qui insiste

² Jean Auba (1917-2016), inspecteur général de l'Instruction publique, a notamment été, entre 1967 et 1983, directeur du Centre international d'études pédagogiques de Sèvres (CIEP).

³ Le concours devient officiellement CNRD par un arrêté de 1972 et il est annualisé à partir de 1977. Il est étendu aux élèves de troisième et des lycées professionnels dans les années 1980. L'arrêté du 23 juin 2016 l'a définitivement ouvert à quatre catégories de participation. En ligne sur le site du Ministère de l'Éducation nationale : <https://www.education.gouv.fr/le-concours-national-de-la-resistance-et-de-la-deportation-4295>

sur la pédagogie et la formation des enseignants, dont le CNRD est, en quelque sorte, le creuset naturel.

En confiant l'organisation générale du CNRD à la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) et la mise en place du concours dans les académies aux recteurs et au niveau national, en resserrant le jury national autour de son président, la réforme de 2016 du CNRD s'est adaptée en même temps à l'évolution de l'École, à celle de ses partenaires, au début de la fin de l'ère des témoins.

Le concours nouveau, qui n'est pas un nouveau concours réconcilie aussi, d'une certaine façon, les deux points de vue, parfois opposés, de deux fortes personnalités qui l'ont durablement façonné : Louis François, président du Jury national jusqu'en 1993, et Henri Michel, à la tête du Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale et du Comité international d'Histoire de la Seconde Guerre mondiale, regroupant dans les années cinquante des historiens issus de 37 pays. Louis François voulait que la pédagogie de la Seconde Guerre mondiale reste l'affaire des pédagogues, c'est-à-dire des professeurs d'histoire et de géographie. Elle demeure aujourd'hui la clé du CNRD mais le concours, comme le souhaitait également Henri Michel, est en même temps l'occasion d'une formation continue exceptionnelle⁴ reflétant, sur le triple plan académique, didactique et pédagogique, les évolutions historiographiques en cours au sein de l'institution et en dehors d'elle. Ainsi en est-il des travaux comparatifs à l'échelle européenne, comme l'illustre notamment le thème de l'année 2021-2022⁵. Ajoutons que l'équilibre chronologique et la vision historique des nouveaux programmes scolaires, notamment en troisième et en terminale, permettent l'étude des grandes problématiques utiles à la préparation du concours dès le premier trimestre, et la mobilisation des enseignants et des élèves dans le cadre d'un projet de classe, sans exclure de possibles déclinaisons locales du thème annuel.

H. et G. : Quelles sont les initiatives, à faire connaître à nos lecteurs, sur le soixantième anniversaire du

concours et la conservation des travaux des élèves ?

T.L. : Il y a en premier lieu une initiative que nous avons prise avec la Fondation de la Résistance et que Fabrice Grenard exposera aux *Rendez-vous de l'histoire* de Blois⁶ lors d'un événement qui sera consacré spécifiquement au soixantième anniversaire. C'est le moment d'une réflexion sur le rôle du CNRD dans l'évolution de la recherche, des programmes scolaires et des pratiques pédagogiques. C'est un travail inédit. Denis Mazzucchetti a écrit également une histoire du concours extrêmement intéressante, dont la problématique est essentiellement *politique*⁷. Il a notamment montré l'histoire du concours avant le concours, le rôle des acteurs de la Résistance, les difficultés d'organisation, ou encore le nombre de textes réglementaires qu'il a fallu pour arriver à une stabilisation (près de vingt ans...). Il est d'autant plus difficile d'écrire cette histoire – les lecteurs d'*Historiens & Géographes* le savent bien – qu'elle est en mouvement. C'est une *création continue*. Il y aurait matière à deux ou trois thèses sur les thèmes du concours, les programmes et les lauréats ...

Lors des dix premières années de l'histoire du CNRD, l'organisation est balbutiante, y compris au plan national. Par conséquent, le concours repose sur des initiatives locales. C'est là, au sein des bibliothèques, des centres de documentation des collèges et des lycées, que des travaux ont pu être conservés, au moins jusqu'aux années 1980-1990. On pourrait, à ce propos, imaginer auprès des collègues une « grande collecte » des travaux encore accessibles dans les établissements scolaires. Je conserve la copie du travail de mes élèves de troisième en 1984, que je garde précieusement. A partir des années 1990, la notion de conservation fait son chemin. Et au plan national, comme à l'échelle locale, s'organise plus systématiquement le recueil des travaux des élèves. Le public pourra d'ailleurs s'en rendre compte dans l'exposition dédiée au Soixantième anniversaire⁸ dont les deux piliers muséaux sont le Musée de la Résistance nationale et le Mémorial de la Shoah.

⁴ On pourra notamment se reporter pour des mises au point scientifiques et pédagogiques aux ouvrages suivants : Laurent DOUZOU et Tristan LECOQ (dir.), *Enseigner la Résistance*, en partenariat avec la Fondation de la Résistance, Canopé Éditions, 2016, 160 pages ; et Tristan LECOQ (dir.), *Enseigner De Gaulle*, Canopé Éditions, 2018, 176 pages.

⁵ La note de cadrage de Tristan LECOQ est à lire dans ce numéro : « La fin de la guerre. Les opérations, les répressions, les déportations et la fin du III^e Reich (1944-1945) ».

⁶ Du 6 au 10 octobre 2021. Site internet : <http://www.rdv-histoire.com/>.

⁷ Pour une synthèse sur une histoire du CNRD, on pourra par exemple se reporter aux deux articles suivants de Denis MAZZUCCHETTI : « La Résistance vue par la jeunesse : historique du concours national de la Résistance et de la Déportation », *Liberté jeunesse : de la génération de la Résistance aux suivantes*, Paris, Éditions du Félin, 2008, p. 149-280 et « Le concours national de la Résistance : une pédagogie de l'esprit de la Résistance », dans Gilles VERGNON et Michèle BATTISTI (dir.), *Les Associations d'anciens résistants et la fabrique de la mémoire de la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Cahiers du CEHD, n° 28, 2006, 116 pages.

⁸ Lire à ce sujet et dans ce numéro l'article de Daniel MARTIN (Réseau Canopé), « 1961-2021. 60 ans du premier concours scolaire de France : le Concours national de la Résistance et de la Déportation » suivi de la note de synthèse : « L'APHG et le Concours National de la Résistance et de la Déportation : un partenariat historique ».



Tristan Lecoq, Inspecteur général (histoire-géographie) et Président du Jury national du CNRD, au Mémorial des Martyrs de la Déportation, Paris, 2021. © Réseau Canopé. Tous droits réservés.

H. et G. : L'année 2022 marquera le vingtième anniversaire de la disparition de Louis François⁹. Dans un entretien donné, en 1997, à *Historiens & Géographes*, il déclarait notamment que le concours avait pour objectif de « faire aimer le travail aux élèves »¹⁰. Quel message souhaitez-vous adresser aux enseignants, et notamment aux plus jeunes, dont plusieurs d'entre-eux sont d'anciens lauréats du CNRD ?

T.L. : Fondamentalement, Louis François, agrégé et officier, formé par les Éclaireurs de France auxquels il demeure fidèle toute sa vie, est un chef scout ; il entraîne ses classes et, pour lui, tout est aventure. Résistant, déporté, gaulliste de la première heure, démocrate, historien et géographe jusqu'à l'incandescence... tout

doit allier l'humain, l'allant, la décision et la force de caractère. Aujourd'hui, je suggérerais deux mots pour le CNRD et pour les professeurs : l'engagement et la fidélité.

L'engagement, c'est la probité, l'énergie et la réflexion qui doivent irriguer nos enseignements. On s'engage dans ce concours comme dans une aventure singulière. Parce que c'est du temps donné de manière désintéressée et une façon de cultiver le goût de l'effort, du travail bien fait et du recul critique face aux événements et aux sources historiques.

La fidélité consiste à connaître sans nostalgie excessive les soixante ans d'un concours qui n'a pas d'équivalent. Une fidélité, bien sûr, qui n'est pas exempte d'inventaire académique ou de recul critique, mais qui poursuit l'œuvre de transmission et d'ouverture des résistants et des déportés au sein de la société. Le Général de Gaulle, inaugurant le Mémorial du Struthof en compagnie d'Edmond Michelet et de Pierre Sudreau, ne déclarait-il pas le 23 juillet 1960 : « *La déportation est la voie la plus douloureuse de la Libération. Il faudra que les Français s'en souviennent* » ? Tout est lié dans ce concours ; le CNRD est un regard sur soi, sur notre histoire en commun, sur la société où nous vivons et sur le présent de notre pays au sein des peuples du Monde. Tous ces événements et ces acteurs forcent l'engagement, la fidélité, l'admiration et le respect.

⁹ Jean PEYROT et André ZWEYACKER, « Hommage à Louis François (1904-2002) », *Historiens & Géographes*, n°380, novembre 2002, p. 9-15.

¹⁰ Hélène CHANEZON, Jean PEYROT et Pierre KERLEROUX, « Entretien avec Louis François », *Historiens & Géographes*, n°359, novembre 1997, p. 155-161.